



Numéro de tva intracommunautaire

Par **GUP**, le **04/02/2008 à 12:43**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un local commercial et bailleur particulier. Le contrat de bail est soumis à TVA.

Mon locataire (SARL) me demande des factures avec mon numéro de TVA intracommunautaire. Est-ce qu'un particulier à un numéro de TVA intracommunautaire? Si oui, comment puis-je me le procurer?

Par **reno_8**, le **05/02/2008 à 21:35**

vous n'êtes pas en entreprise donc pas de numéro attribué, vous ne pouvez pas facturer avec de la tva,
un particulier ne peut pas facturer la tva.

Par **Thierry Nicolaidès**, le **22/02/2008 à 10:06**

première question?

[fluo]la location est une activité civile , non redevable de la TVA sauf si le locataire commerçant vous a demandé de soumettre le bail à la TVA (lire votre bail)

Dans ce cas , vous devez aller au centre des impôts qui vous attribuera un n° de tva intracommunautaire.

vous devrez alors déclarer la tva encaissée et la reverser au fisc

Thierry Nicolaïdès